



Demande de garde conjointe

Par **jos**, le **21/02/2008** à **07:43**

mon ex mari veut passez devant un avocat , pour signaler une garde

conjointe de mes deux enfants, es ce que je peux perdre mes droit:

(rmi, caf), ou il aura la moitier de ce que je percois de la caf.

ou je perdrai tout ce que je percois de la caf.